

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS
AUTORISES A PRENDRE PART AUX EPREUVES D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
-en application de l'article 10 du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié-**

- Homme ou Femme -

-ANNEE 2025-

- La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,
- Vu le code général des collectivités locales,
 - Vu le code général de la fonction publique,
 - Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
 - Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales, **notamment son article 10,**
 - Vu le décret n°2007-113 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus **aux articles 10 et 24** du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales,
 - Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
 - Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de **catégorie C** de la fonction publique territoriale,
 - VU le décret n°2020-53 du 04 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
 - VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021, pris pour l'application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
 - Vu l'arrêté en date du 29 janvier 2007 modifié, fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale,
 - VU l'arrêté en date du 15 mai 2024, portant ouverture et organisation d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe,
 - VU l'arrêté en date du 10 juillet 2024, fixant la liste des membres du jury et des correcteurs de l'épreuve écrite, pris en application des articles 05 et 07 de l'arrêté en date du 15 mai 2024, portant ouverture et organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe, organisé au titre de l'année 2025,
- VU l'avis d'examen,
- CONSIDERANT que la clôture des inscriptions intervenait le **JEUDI 05 DECEMBRE 2024 à minuit.**

ARRETE

ARTICLE 1° : La liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe est fixée par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20241210-042-2024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

1.	Madame	ALBERTINI (<i>née GALLARD</i>)	Michele
2.	Madame	ARRIGHI	Marie-Jo
3.	Madame	AUBERT PIERI	Charlène
4.	Madame	AUDIN	Claudia
5.	Monsieur	BARTOLI	Jean-Noël
6.	Madame	BELLOCQ RENUCCI	Elsa
7.	Madame	BERNARDINI (<i>née BETTI</i>)	Marie-Claire
8.	Monsieur	BIHET	Petru-Francescu
9.	Madame	BORDAS	Estelle
10.	Madame	CAÏTUCOLI	Cécilia
11.	Monsieur	CAMPANA	Pierre-Marie *
12.	Madame	CASTELLI	Charlène
13.	Monsieur	CESARO	Romain
14.	Madame	CHABRAN	Véronique
15.	Madame	CHIOCCA	Francesca
16.	Monsieur	CIANFARANI	Alexis
17.	Madame	COROTTI	Morgan
18.	Madame	DELANOE	Félicia
19.	Madame	DELORME (<i>née MONGIM</i>)	Maud
20.	Monsieur	DELORME	Loïc
21.	Madame	DE PINA	Julia
22.	Monsieur	D'ORNANO	Luc-Antoine
23.	Madame	FERRANDINI	Maria-Stella
24.	Madame	FIGARELLA	Vanessa
25.	Madame	FILIPPINI	Aurélia
26.	Madame	FLEURIET	Marie
27.	Madame	FRANCESCHI	Jessica
28.	Madame	GALLOIS	Christine
29.	Madame	GAZZINI (<i>née CONSTAND</i>)	Marine
30.	Monsieur	GIACOBBI	Johannes
31.	Monsieur	GIANNANTONI	Paul
32.	Madame	GIORDANI	Alexandra
33.	Madame	GOÏA (<i>née CATTA</i>)	Caroline
34.	Madame	HAUDEN	Sarah
35.	Madame	LATORRE	Maude
36.	Madame	LUCCHINI (<i>née GRAVINI</i>)	Nathalie
37.	Madame	LUCIANI (<i>née ANGELI</i>)	Stéphanie
38.	Madame	MALTER (<i>née FRANCESCHINI</i>)	Nastasia
39.	Madame	MARSELLI-MAMBERTI	Elisabeth
40.	Monsieur	MARSICANO	Lucien
41.	Madame	MATHIEU (<i>née BRACCONI</i>)	Eva
42.	Madame	MAURIZI	Francette *
43.	Madame	MAZET	Jessica
44.	Madame	MENDEZ	Sabrina
45.	Madame	MERCIADRI	Laura *
46.	Madame	MESSIE (<i>née LUCIANI</i>)	Sandra
47.	Madame	MONTEL	Fanny
48.	Monsieur	MORACCHINI	Jean-Philippe
49.	Madame	MULTARI (<i>née STEINMETZ</i>)	Carole*
50.	Monsieur	OLIVIERI	Régis
51.	Madame	OLMETA	Juliette
52.	Madame	OULHAKEM	Aade Habiba
53.	Madame	OURC'HANT	Marie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

282020015-20241210-042-2024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

54.	Madame	PAOLI	Sandra
55.	Madame	PERISSE	Stéphanie
56.	Madame	POLI	Nadine
57.	Madame	POLI (<i>née ARNOUX</i>)	Carole
58.	Madame	PULICANI	Martine
59.	Madame	RICHARME	Jessica
60.	Madame	RIGOULT (<i>née PARIS</i>)	Caroline
61.	Madame	ROMANO	Estelle
62.	Monsieur	SENANE	Fawzi Lawrence
63.	Madame	SERVAS	Lisa
64.	Madame	SISTI	Cécilia
65.	Madame	SPARAGNA	Audrey
66.	Madame	TRAMONI (<i>née CUTTELINI</i>)	Sylvie
67.	Madame	VELLUTINI	Lisandrina
68.	Madame	VERSINI	Nathalie
69.	Monsieur	VITALI	Emmanuel

ARTICLE 2° : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la HAUTE-CORSE, et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale aux endroits habituels normalement réservés à cet effet, ainsi que publié par voie électronique sur le site internet du centre de gestion www.cdg2b.com.

Fait à BASTIA,
le 10 décembre 2024



(1) Candidats inscrits sous réserve de la production de pièce(s) complémentaire(s) nécessaire(s) à la constitution du dossier de candidature, à la date de l'épreuve écrite (soit le Jeudi 13 Mars 2025).

La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication et notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20241210-042-2024-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024